

SEMAINE DE L'INDUSTRIE 2024

PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Dans le cadre de la Semaine de l'industrie 2024, le financement du transport des publics de Normandie peut être pris en charge par l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie, en partenariat avec l'OPCO 2I.

ATTENTION : peuvent uniquement bénéficier de ce dispositif les **actions labellisées « Semaine de l'industrie »** se déroulant entre le 4 novembre et le 8 décembre 2024 et dépendant de l'une des branches de l'OPCO 2i (donc hors industrie agroalimentaire).

Pour bénéficier de cette prise en charge, la procédure est la suivante :

1. Vous confirmez votre inscription et votre demande de financement en remplissant ce formulaire <https://forms.office.com/e/19yH0zrDe?origin=IprLink>
2. Vous devez effectuer une consultation auprès de prestataires de transport, afin d'obtenir au minimum 3 devis, dans la mesure du possible. Il vous appartient de choisir le devis répondant le mieux à vos besoins. Les devis non retenus devront être conservés pendant une période de deux ans.
3. Le devis retenu doit être signé par le chef d'établissement ou le responsable de l'organisme, avec la mention « bon pour accord », accompagné d'un RIB, et envoyé par mail à l'adresse suivante: transport.sedi@orientation-normandie.fr
4. Un récépissé de dépôt vous sera adressé par mail. NB : ce récépissé ne vaut pas accord de financement.
5. Après vérification des éléments de votre demande, la décision de financement vous sera notifiée par courrier, accompagnée d'un arrêté individuel d'attribution de la subvention correspondant au montant du devis retenu. Sans cette notification, votre demande de prise en charge du transport ne sera donc pas prise en compte.
Vous recevrez également un questionnaire d'évaluation, ainsi qu'un guide pédagogique afin de préparer votre visite.
6. Vous devez régler le prestataire de transport et envoyer les documents suivants par mail à transport.sedi@orientation-normandie.fr :
 - la facture « certifiée acquittée »
 - Le questionnaire d'évaluation complété à l'issue de la visite, tant pour les accompagnateurs de groupe que pour les participants.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, il vous est également demandé d'envoyer par mail tout support pédagogique ayant servi à la préparation de la visite.

Le versement de la subvention sera effectué sur le compte de l'établissement ou de l'organisme, à réception de la facture et des questionnaires complétés.

Vous devez adresser votre demande dans les meilleurs délais et, au plus tard, 48 heures avant l'évènement prévu. Toute demande de prise en charge transmise après la date de l'évènement sera rejetée.

Merci de veiller à ce que le ou les bus soient complets, en termes de capacité.

ATTENTION : l'Agence se réserve le droit de rejeter les demandes de financement dès que l'enveloppe budgétaire de 20 000 € allouée à cette opération est consommée.

Contact :

Pour toute demande relative aux actions labellisées ou au dispositif de financement :

transport.sedi@orientation-normandie.fr